

Guide des finances communales

Modèle comptable harmonisé 2

Chapitre 5

Indicateurs financiers





Guide des finances communales

Modèle comptable harmonisé 2

Impressum

Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT)
Service des affaires communales

N° du dossier: 270-15-115

Version 1.1 du 15 mai 2017

Envoi de la version imprimée à toutes les communes
Publication sur Internet: www.be.ch/MCH2

Table des matières

5	Indicateurs financiers	4
5.1	Définition des indicateurs financiers	5
5.2	Les indicateurs financiers dans le canton de Berne.....	5
5.2.1	Terminologie: compte global, compte général et financements spéciaux.....	5
5.2.2	Calcul	6
5.2.3	Présentation dans les comptes annuels	6
5.2.4	Consolidation	6
5.2.5	Indicateurs financiers du compte global.....	6
5.2.6	Indicateurs financiers du compte général	6
5.2.7	Indicateurs financiers des financements spéciaux.....	7
5.3	Calcul des indicateurs financiers du compte global et explications	7
5.4	Calcul des indicateurs financiers du compte général et explications.....	12
5.5	Calcul des indicateurs financiers des financements spéciaux et explications	13
5.6	Interprétation des indicateurs financiers	14

5 Indicateurs financiers

ODGFCo Comptes annuels
1. Communes municipales et
communes mixtes

Art. 30

Les comptes annuels des communes municipales et des communes mixtes contiennent, dans l'ordre défini ci-après, les postes suivants:

- a* table des matières,
- b* rapport traitant également des crédits supplémentaires et des financements spéciaux alimentés par des émoluments,
- c* données principales, à savoir une vue d'ensemble, l'indication de l'autofinancement ainsi qu'une présentation échelonnée des résultats du compte global, du compte général et de chacun des financements spéciaux alimentés par des émoluments qui sont imposés par le droit supérieur,
- d* aperçu du bilan,
- e* aperçu du compte de résultats et du compte des investissements selon les fonctions,
- f* aperçu du compte de résultats et du compte des investissements selon les groupes de matières,
- g* tableau des flux de trésorerie,
- h* indicateurs financiers pour le compte global, le compte général et chacun des financements spéciaux alimentés par des émoluments qui sont imposés par le droit supérieur,**
- i* proposition de l'organe exécutif,
- k* rapport succinct de l'organe de vérification des comptes,
- l* approbation des comptes annuels,
- m* annexe,
- n* présentation détaillée des comptes, composés du bilan ainsi que du compte de résultats et du compte des investissements selon les fonctions d'une part et les matières d'autre part.

ODGFCo Comptes annuels
2. Autres collectivités de droit
communal

Art. 31

¹ Les autres collectivités de droit communal peuvent renoncer à faire figurer les postes suivants dans leurs comptes annuels:

- a* indicateurs financiers,
- b* ...
- c* ...
- d* aperçu du compte de résultats selon les fonctions (s'il n'y a qu'une fonction), du compte des investissements et du bilan.

ODGFCo Consolidation
Indicateurs financiers

Art. 36

¹ Les indicateurs financiers doivent être calculés aussi bien séparément que de manière consolidée.

² Dans les comptes annuels, la présentation séparée et la présentation consolidée sont contraignantes.

5 Indicateurs financiers

³ Dans le budget et dans le plan financier, une seule présentation est obligatoire.

5.1 Définition des indicateurs financiers

Les indicateurs financiers facilitent grandement l'appréciation de la situation financière d'une collectivité. Ils permettent de dégager des informations ciblées à partir de données préalablement synthétisées et mettent en évidence les tendances qui caractérisent la politique financière. Ils renseignent par ailleurs sur le degré d'atteinte des objectifs économiques planifiés et aident les communes à prendre en temps utile, si nécessaire, les mesures correctrices propres à garantir une bonne gestion financière à long terme. Ils représentent tout à la fois une aide à la prise de décision et une base de comparaison intercommunale.

Le calcul d'indicateurs et la gestion des finances sont indissociables l'un de l'autre, quel que soit le niveau considéré. Les données et les indicateurs tirés de la comptabilité fournissent à différents destinataires les informations dont ils ont besoin:

- **Public et responsables politiques:** définition des priorités politiques, appréciation de l'endettement à moyen terme.
- **Organes de conduite de la commune:** garantie d'un accomplissement efficace des tâches grâce à la définition de données de pilotage à partir du plan financier et du budget ainsi qu'à l'évaluation de l'effet des mesures prises.
- **Baillleurs de fonds:** évaluation des risques encourus par la collectivité.
- **Statistique financière (canton, Confédération):** informations économiques d'ordre général, comparaison entre les différentes collectivités.
- **Surveillance:** définition des limites d'intervention et comparaisons intercommunales à l'échelle du canton.
- **Péréquation financière:** base de calcul des prestations à fournir ou à recevoir au titre de la péréquation financière.

5.2 Les indicateurs financiers dans le canton de Berne

5.2.1 Terminologie: compte global, compte général et financements spéciaux

L'article 30, alinéa 1, lettre h ODGFCo contient une précision s'agissant de la présentation des indicateurs financiers. Ceux-ci doivent être calculés non seulement pour le compte global, mais aussi pour le compte général (financé par les impôts) et pour chacun des financements spéciaux alimentés par des émoluments qui sont imposés par le droit supérieur. Il s'agit en particulier de ceux qui ont été institués dans les domaines de l'alimentation en eau, du traitement des eaux usées et de la gestion des déchets. Il est renvoyé, à cet égard, au chiffre 2.7.1.

Voici un aperçu des notions employées:

▪ Compte global	Compte général et financements spéciaux
▪ Compte général	«Compte financé par les impôts» = compte global, déduction faite des financements spéciaux alimentés par des émoluments
▪ Financements spéciaux	Financements spéciaux alimentés par des émoluments, faisant l'objet d'une présentation séparée («services industriels» ou «entreprises communales»)

5 Indicateurs financiers

5.2.2 Calcul

Les communes bernoises sont tenues de calculer dix indicateurs financiers pour le compte global, deux pour le compte général et trois pour les financements spéciaux. Les tableaux des chiffres 5.3 à 5.5 en donnent une définition et précisent les formules de calcul obligatoires.

Les indicateurs financiers sont calculés au moyen d'un outil Excel fondé sur le plan comptable du MCH2 que l'OACOT met à la disposition des communes sur son site Internet (www.be.ch/mch2 > Outils de travail).

5.2.3 Présentation dans les comptes annuels

Les indicateurs financiers font partie intégrante des comptes annuels des communes municipales et des communes mixtes (**art. 30, al. 1, lit. h ODGFCo**).

Les autres collectivités de droit public peuvent en revanche renoncer à faire figurer les indicateurs financiers dans leurs comptes annuels (**art. 31, al. 1, lit. a ODGFCo**).

5.2.4 Consolidation

Les comptabilités séparées au sens de l'**article 95, alinéa 1 OCo** doivent être intégrées au budget et aux comptes annuels de la commune (consolidation). La consolidation est cependant facultative dans le cas des comptes d'entreprises communales selon l'**article 65 LCo** et d'autres organisations dotées de la personnalité juridique selon l'**article 67 LCo**.

Du fait de leur importance et de leur pertinence, les indicateurs financiers doivent, le cas échéant, être calculés aussi bien séparément que de manière consolidée (**art. 36, al. 1 ODGFCo**). Dans les comptes annuels, cette présentation est contraignante (**al. 2**), tandis qu'elle est facultative pour le budget et le plan financier (**al. 3**).

5.2.5 Indicateurs financiers du compte global

Le MCH2 prévoit le calcul des indicateurs financiers du **compte global** suivants:

- Quotient d'endettement net (QEN)
- Degré d'autofinancement (DA)
- Quotité de la charge des intérêts (QChI)
- Dette brute par rapport aux revenus (DB/R)
- Quotité d'investissement (QInv)
- Quotité de la charge financière (QChF)
- Endettement net en francs par habitant (E/H)
- Quotité d'autofinancement (QA)
- Quotité de la charge des intérêts nets (QChIN)
- Capitaux propres déterminants par habitant (CPD/H)

5.2.6 Indicateurs financiers du compte général

Le MCH2 prévoit le calcul des indicateurs financiers du **compte général** suivants:

- Degré d'autofinancement (DA)
- Quotient de l'excédent du bilan (QEB)

5 Indicateurs financiers

5.2.7 Indicateurs financiers des financements spéciaux

Le MCH2 prévoit le calcul des indicateurs financiers suivants dans le cas des financements spéciaux «alimentation en eau», «traitement des eaux usées» et «gestion des déchets» alimentés par des émoluments:

- Degré d'autofinancement (DA)
- Taux de couverture des coûts (TCC)
- Quotient du maintien de la valeur (QMV)

5.3 Calcul des indicateurs financiers du compte global et explications

Quotient d'endettement net (QEN)																																	
Calcul	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="text-align: right; font-weight: normal;"><i>Groupes de matières</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capitaux de tiers</td> <td style="text-align: right;">+ 20</td> </tr> <tr> <td>Patrimoine financier</td> <td style="text-align: right;">- 10</td> </tr> <tr> <td>= Endettement net</td> <td></td> </tr> <tr> <td> </td> <td></td> </tr> <tr> <td>Impôts directs, personnes physiques (PP)</td> <td style="text-align: right;">+ 400</td> </tr> <tr> <td>Impôts directs, personnes morales (PM)</td> <td style="text-align: right;">+ 401</td> </tr> <tr> <td>Réduction des disparités</td> <td style="text-align: right;">+/- 4622/3622</td> </tr> <tr> <td>Dotations minimales</td> <td style="text-align: right;">+ 4621.5</td> </tr> <tr> <td>Ind. forf. cantonale, compensation des charges de centre</td> <td style="text-align: right;">+ 4621.6</td> </tr> <tr> <td>Prestation complémentaire géo-topographique</td> <td style="text-align: right;">+ 4621.6</td> </tr> <tr> <td>Prestation complémentaire socio-démographique</td> <td style="text-align: right;">+ 4621.6</td> </tr> <tr> <td>= Impôts directs PP et PM et péréquation financière</td> <td></td> </tr> <tr> <td> </td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><u>Endettement net x 100</u></td> <td style="text-align: right;">= Quotient d'endettement net (QEN)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Impôts dir. PP et PM et péréquation fin.</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		<i>Groupes de matières</i>	Capitaux de tiers	+ 20	Patrimoine financier	- 10	= Endettement net		 		Impôts directs, personnes physiques (PP)	+ 400	Impôts directs, personnes morales (PM)	+ 401	Réduction des disparités	+/- 4622/3622	Dotations minimales	+ 4621.5	Ind. forf. cantonale, compensation des charges de centre	+ 4621.6	Prestation complémentaire géo-topographique	+ 4621.6	Prestation complémentaire socio-démographique	+ 4621.6	= Impôts directs PP et PM et péréquation financière		 		<u>Endettement net x 100</u>	= Quotient d'endettement net (QEN)	Impôts dir. PP et PM et péréquation fin.	
	<i>Groupes de matières</i>																																
Capitaux de tiers	+ 20																																
Patrimoine financier	- 10																																
= Endettement net																																	
Impôts directs, personnes physiques (PP)	+ 400																																
Impôts directs, personnes morales (PM)	+ 401																																
Réduction des disparités	+/- 4622/3622																																
Dotations minimales	+ 4621.5																																
Ind. forf. cantonale, compensation des charges de centre	+ 4621.6																																
Prestation complémentaire géo-topographique	+ 4621.6																																
Prestation complémentaire socio-démographique	+ 4621.6																																
= Impôts directs PP et PM et péréquation financière																																	
<u>Endettement net x 100</u>	= Quotient d'endettement net (QEN)																																
Impôts dir. PP et PM et péréquation fin.																																	
Information	Le quotient d'endettement net indique la part des revenus fiscaux (impôts directs des personnes physiques et des personnes morales) +/- les prestations de la péréquation financière qui serait nécessaire pour amortir la dette nette.																																

5 Indicateurs financiers

Degré d'autofinancement (DA)		
Calcul	Groupes de matières	
	Résultat du compte global	90
	Amortissements du patrimoine administratif	+ 33
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45
	Rectifications, prêts PA	+ 364
	Rectifications, participations PA	+ 365
	Amortissements, subventions d'investissement	+ 366
	Attributions aux capitaux propres	+ 389
	Prélèvements sur les capitaux propres	- 489
	Revalorisations PA	- 4490
	= Autofinancement	
	Dépenses reportées au bilan	+ 690
	Recettes reportées au bilan	- 590
	= Investissements nets	
	<u>Autofinancement x 100</u>	= Degré d'autofinancement (DA)
	Investissements nets	
Information	Le degré d'autofinancement indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100 pour cent, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est de moins de 100 pour cent, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en particulier dans les petites collectivités dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.	

Quotité de la charge des intérêts (QChI)			
Calcul	Groupes de matières		
	Charges d'intérêts	+ 340	
	Revenus des intérêts	- 440	
	= Charge nette des intérêts		
	Revenus du compte de résultats	+ 4	
	Subventions à redistribuer	- 47	
	Imputations internes	- 49	
	Prélèvements sur les capitaux propres	- 489	
	Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation	+ 4896	
	= Revenus courants		
		<u>Charge nette des intérêts x 100</u>	= Quotité de la charge des intérêts (QChI)
		Revenus courants	
	Information	La quotité de la charge des intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée et plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette. Cet indicateur reflète donc la situation financière de la commune: les comparaisons portant sur plusieurs exercices renseignent sur l'évolution de l'endettement dans la commune, et les comparaisons intercommunales, sur la situation actuelle de la commune en la matière.	

5 Indicateurs financiers

Dette brute par rapport aux revenus (DB/R)	
Calcul	<i>Groupes de matières</i>
Engagements courants	+ 200
Engagements financiers à court terme	+ 201
Instruments financiers dérivés	- 2016
Engagements financiers à long terme	+ 206
= Dette brute	
Revenus du compte de résultats	+ 4
Subventions à redistribuer	- 47
Imputations internes	- 49
Prélèvements sur les capitaux propres	- 489
Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation	+ 4896
= Revenus courants	
$\frac{\text{Dette brute} \times 100}{\text{Revenus courants}}$	= Dette brute par rapport aux revenus (DB/R)
Information	La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer la situation d'endettement, et en particulier de déterminer si l'endettement est proportionné compte tenu des revenus obtenus. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus courants qui est nécessaire au remboursement de la dette brute.

Quotité d'investissement (QInv)	
Calcul	<i>Groupes de matières</i>
Immobilisations corporelles	+ 50
Investissements pour le compte de tiers	+ 51
Immobilisations incorporelles	+ 52
Prêts	+ 54
Participations et capital social	+ 55
Subventions d'investissement propres	+ 56
= Investissements bruts (690)	
Charges de personnel	+ 30
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+ 31
Rectifications sur créances	- 3180
Charges financières	+ 34
Rectifications, immobilisations PF	- 344
Charges de transfert	+ 36
Rectifications, prêts PA	- 364
Rectifications, participations PA	- 365
Amortissements, subventions d'investissement	- 366
= Charges globales	
$\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Charges globales}}$	= Quotité d'investissement (QInv)
Information	La quotité d'investissement renseigne sur le rapport entre les activités d'investissement et les charges annuelles globales. Cet indicateur ne permet toutefois pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune.

5 Indicateurs financiers

Quotité de la charge financière (QChF)																																																							
Calcul	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th colspan="2" style="text-align: right;"><i>Groupes de matières</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Charges d'intérêts</td> <td style="text-align: right;">+</td> <td style="text-align: right;">340</td> </tr> <tr> <td>Revenus des intérêts</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">440</td> </tr> <tr> <td>Amortissements du patrimoine administratif</td> <td style="text-align: right;">+</td> <td style="text-align: right;">33</td> </tr> <tr> <td>Rectifications, prêts PA</td> <td style="text-align: right;">+</td> <td style="text-align: right;">364</td> </tr> <tr> <td>Rectifications, participations PA</td> <td style="text-align: right;">+</td> <td style="text-align: right;">365</td> </tr> <tr> <td>Amortissements, subventions d'investissement</td> <td style="text-align: right;">+</td> <td style="text-align: right;">366</td> </tr> <tr> <td>= Charge financière</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3"> </td> </tr> <tr> <td>Revenus du compte de résultats</td> <td style="text-align: right;">+</td> <td style="text-align: right;">4</td> </tr> <tr> <td>Subventions à redistribuer</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">47</td> </tr> <tr> <td>Imputations internes</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">49</td> </tr> <tr> <td>Prélèvements sur les capitaux propres</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">489</td> </tr> <tr> <td>Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation</td> <td style="text-align: right;">+</td> <td style="text-align: right;">4896</td> </tr> <tr> <td>= Revenus courants</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3"> </td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;"><u>Charge financière x 100</u></td> <td style="text-align: right;">= Quotité de la charge financière (QChF)</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Revenus courants</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		<i>Groupes de matières</i>		Charges d'intérêts	+	340	Revenus des intérêts	-	440	Amortissements du patrimoine administratif	+	33	Rectifications, prêts PA	+	364	Rectifications, participations PA	+	365	Amortissements, subventions d'investissement	+	366	= Charge financière						Revenus du compte de résultats	+	4	Subventions à redistribuer	-	47	Imputations internes	-	49	Prélèvements sur les capitaux propres	-	489	Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation	+	4896	= Revenus courants							<u>Charge financière x 100</u>	= Quotité de la charge financière (QChF)		Revenus courants	
	<i>Groupes de matières</i>																																																						
Charges d'intérêts	+	340																																																					
Revenus des intérêts	-	440																																																					
Amortissements du patrimoine administratif	+	33																																																					
Rectifications, prêts PA	+	364																																																					
Rectifications, participations PA	+	365																																																					
Amortissements, subventions d'investissement	+	366																																																					
= Charge financière																																																							
Revenus du compte de résultats	+	4																																																					
Subventions à redistribuer	-	47																																																					
Imputations internes	-	49																																																					
Prélèvements sur les capitaux propres	-	489																																																					
Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation	+	4896																																																					
= Revenus courants																																																							
	<u>Charge financière x 100</u>	= Quotité de la charge financière (QChF)																																																					
	Revenus courants																																																						
Information	<p>La quotité de la charge financière indique l'incidence des frais financiers sur le budget. On entend par charge financière la somme des intérêts nets, des amortissements et des rectifications. Cet indicateur permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette et les amortissements ordinaires. Une hausse de ce taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire.</p>																																																						

Endettement net en francs par habitant (E/H)																												
Calcul	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th colspan="2" style="text-align: right;"><i>Groupes de matières</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capitaux de tiers</td> <td style="text-align: right;">+</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>Patrimoine financier</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> <tr> <td>= Endettement net</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3"> </td> </tr> <tr> <td>= Population résidante moyenne</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3"> </td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;"><u>Endettement net</u></td> <td style="text-align: right;">= Endettement net en francs par habitant (E/H)</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Population résidante moyenne</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		<i>Groupes de matières</i>		Capitaux de tiers	+	20	Patrimoine financier	-	10	= Endettement net						= Population résidante moyenne							<u>Endettement net</u>	= Endettement net en francs par habitant (E/H)		Population résidante moyenne	
	<i>Groupes de matières</i>																											
Capitaux de tiers	+	20																										
Patrimoine financier	-	10																										
= Endettement net																												
= Population résidante moyenne																												
	<u>Endettement net</u>	= Endettement net en francs par habitant (E/H)																										
	Population résidante moyenne																											
Information	<p>L'endettement net en francs par habitant sert à mesurer l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la commune (quotité d'autofinancement). Une valeur négative reflète l'existence d'une fortune nette par habitant.</p>																											

5 Indicateurs financiers

Quotité d'autofinancement (QA)	
Calcul	Groupes de matières
Résultat du compte global	90
Amortissements du patrimoine administratif	+ 33
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45
Rectifications, prêts PA	+ 364
Rectifications, participations PA	+ 365
Amortissements, subventions d'investissement	+ 366
Attributions aux capitaux propres	+ 389
Prélèvements sur les capitaux propres	- 489
Revalorisations PA	- 4490
= Autofinancement	
Revenus du compte de résultats	+ 4
Subventions à redistribuer	- 47
Imputations internes	- 49
Prélèvements sur les capitaux propres	- 489
Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation	+ 4896
= Revenus courants	
 <u>Autofinancement x 100</u> Revenus courants	 = Quotité d'autofinancement (QA)
Information	La quotité d'autofinancement reflète la capacité financière d'une commune ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement.

Quotité de la charge des intérêts nets (QChIN)	
Calcul	Groupes de matières
Charges financières	+ 34
Revenus des intérêts	- 440
Gains réalisés PF	- 441
Revenus de participations PF	- 442
Revenus des biens-fonds PF	- 443
Rectifications, immobilisations PF	- 444
= Charges financières nettes	
Impôts directs, personnes physiques (PP)	+ 400
Impôts directs, personnes morales (PM)	+ 401
Autres impôts directs	+ 402
= Revenus fiscaux (impôts directs)	
 <u>Charges financières nettes x 100</u> Revenus fiscaux	 = Quotité de la charge des intérêts nets (QChIn)
Information	La quotité de la charge des intérêts nets indique la part des revenus fiscaux qu'une commune doit affecter à la rémunération de sa dette. Un taux élevé est synonyme d'endettement important.

5 Indicateurs financiers

Capitaux propres déterminants par habitant (CPD/H)																															
Calcul	<table> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2"><i>Groupes de matières</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capitaux propres</td> <td>+</td> <td>29</td> </tr> <tr> <td>Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)</td> <td>-</td> <td>290</td> </tr> <tr> <td>Préfinancement (MV), alimentation en eau</td> <td>-</td> <td>29301</td> </tr> <tr> <td>Préfinancement (MV), traitement des eaux usées</td> <td>-</td> <td>29302</td> </tr> <tr> <td>= Capitaux propres déterminants (CPD)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>= Population résidante moyenne</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> </td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><u>Capitaux propres déterminants</u></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><u>Population résidante moyenne¹⁾</u></td> <td></td> <td>= Capitaux propres déterminants par habitant (CPD/H)</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Groupes de matières</i>		Capitaux propres	+	29	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	-	290	Préfinancement (MV), alimentation en eau	-	29301	Préfinancement (MV), traitement des eaux usées	-	29302	= Capitaux propres déterminants (CPD)			= Population résidante moyenne			 			<u>Capitaux propres déterminants</u>			<u>Population résidante moyenne¹⁾</u>		= Capitaux propres déterminants par habitant (CPD/H)
	<i>Groupes de matières</i>																														
Capitaux propres	+	29																													
Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	-	290																													
Préfinancement (MV), alimentation en eau	-	29301																													
Préfinancement (MV), traitement des eaux usées	-	29302																													
= Capitaux propres déterminants (CPD)																															
= Population résidante moyenne																															
<u>Capitaux propres déterminants</u>																															
<u>Population résidante moyenne¹⁾</u>		= Capitaux propres déterminants par habitant (CPD/H)																													
Information	Cet indicateur, destiné aux comparaisons, est utilisé dans le contexte de la péréquation financière.																														

¹⁾ Conformément aux articles 7 LPFC et 5 OPFC, la population résidante moyenne est déterminée en additionnant les états mensuels de la population au dernier jour de chaque mois et en divisant la somme ainsi obtenue par douze.

5.4 Calcul des indicateurs financiers du compte général et explications

Degré d'autofinancement (DA)																																																				
Calcul	<table> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2"><i>Groupes de matières</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Clôture du compte général</td> <td></td> <td>900</td> </tr> <tr> <td>Amortissements du patrimoine administratif</td> <td>+</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>Rectifications, prêts PA</td> <td>+</td> <td>364</td> </tr> <tr> <td>Rectifications, participations PA</td> <td>+</td> <td>365</td> </tr> <tr> <td>Amortissements, subventions d'investissement</td> <td>+</td> <td>366</td> </tr> <tr> <td>Attributions aux capitaux propres</td> <td>+</td> <td>389</td> </tr> <tr> <td>Prélèvements sur les capitaux propres</td> <td>-</td> <td>489</td> </tr> <tr> <td>Revalorisations PA</td> <td>-</td> <td>4490</td> </tr> <tr> <td>= Autofinancement</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> </td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dépenses reportées au bilan</td> <td>+</td> <td>690</td> </tr> <tr> <td>Recettes reportées au bilan</td> <td>-</td> <td>590</td> </tr> <tr> <td>= Investissements nets</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> </td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><u>Autofinancement x 100</u></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><u>Investissements nets</u></td> <td></td> <td>= Degré d'autofinancement (DA)</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Groupes de matières</i>		Clôture du compte général		900	Amortissements du patrimoine administratif	+	33	Rectifications, prêts PA	+	364	Rectifications, participations PA	+	365	Amortissements, subventions d'investissement	+	366	Attributions aux capitaux propres	+	389	Prélèvements sur les capitaux propres	-	489	Revalorisations PA	-	4490	= Autofinancement			 			Dépenses reportées au bilan	+	690	Recettes reportées au bilan	-	590	= Investissements nets			 			<u>Autofinancement x 100</u>			<u>Investissements nets</u>		= Degré d'autofinancement (DA)
	<i>Groupes de matières</i>																																																			
Clôture du compte général		900																																																		
Amortissements du patrimoine administratif	+	33																																																		
Rectifications, prêts PA	+	364																																																		
Rectifications, participations PA	+	365																																																		
Amortissements, subventions d'investissement	+	366																																																		
Attributions aux capitaux propres	+	389																																																		
Prélèvements sur les capitaux propres	-	489																																																		
Revalorisations PA	-	4490																																																		
= Autofinancement																																																				
Dépenses reportées au bilan	+	690																																																		
Recettes reportées au bilan	-	590																																																		
= Investissements nets																																																				
<u>Autofinancement x 100</u>																																																				
<u>Investissements nets</u>		= Degré d'autofinancement (DA)																																																		
Information	Le degré d'autofinancement indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100 pour cent, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est de moins de 100 pour cent, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en particulier dans les petites collectivités dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.																																																			

5 Indicateurs financiers

Quotient de l'excédent du bilan (QEB)																																											
Calcul	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th colspan="2" style="text-align: right;"><i>Groupes de matières</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Excédent / découvert du bilan</td> <td style="text-align: center;">+/-</td> <td style="text-align: right;">299</td> </tr> <tr> <td colspan="3"> = Excédent / découvert du bilan</td> </tr> <tr> <td>Impôts directs, personnes physiques (PP)</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: right;">400</td> </tr> <tr> <td>Impôts directs, personnes morales (PM)</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: right;">401</td> </tr> <tr> <td>Réduction des disparités (LPFC)</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: right;">4622</td> </tr> <tr> <td>Réduction des disparités (LPFC)</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: right;">3622</td> </tr> <tr> <td>Dotations minimale</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: right;">4621.5</td> </tr> <tr> <td>Ind. forf. cantonale, compensation des charges de centre</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: right;">4621.6</td> </tr> <tr> <td>Prestation complémentaire géo-topographique</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: right;">4621.6</td> </tr> <tr> <td>Prestation complémentaire socio-démographique</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: right;">4621.6</td> </tr> <tr> <td colspan="3">= Impôts directs PP et PM et péréquation financière</td> </tr> <tr> <td colspan="3"> <u>Excédent / découvert du bilan x 100</u></td> </tr> <tr> <td>Impôts dir. PP et PM et péréquation fin.</td> <td colspan="2" style="text-align: right;">= Quotient de l'excédent du bilan (QEB)</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Groupes de matières</i>		Excédent / découvert du bilan	+/-	299	 = Excédent / découvert du bilan			Impôts directs, personnes physiques (PP)	+	400	Impôts directs, personnes morales (PM)	+	401	Réduction des disparités (LPFC)	+	4622	Réduction des disparités (LPFC)	-	3622	Dotations minimale	+	4621.5	Ind. forf. cantonale, compensation des charges de centre	+	4621.6	Prestation complémentaire géo-topographique	+	4621.6	Prestation complémentaire socio-démographique	+	4621.6	= Impôts directs PP et PM et péréquation financière			 <u>Excédent / découvert du bilan x 100</u>			Impôts dir. PP et PM et péréquation fin.	= Quotient de l'excédent du bilan (QEB)	
	<i>Groupes de matières</i>																																										
Excédent / découvert du bilan	+/-	299																																									
 = Excédent / découvert du bilan																																											
Impôts directs, personnes physiques (PP)	+	400																																									
Impôts directs, personnes morales (PM)	+	401																																									
Réduction des disparités (LPFC)	+	4622																																									
Réduction des disparités (LPFC)	-	3622																																									
Dotations minimale	+	4621.5																																									
Ind. forf. cantonale, compensation des charges de centre	+	4621.6																																									
Prestation complémentaire géo-topographique	+	4621.6																																									
Prestation complémentaire socio-démographique	+	4621.6																																									
= Impôts directs PP et PM et péréquation financière																																											
 <u>Excédent / découvert du bilan x 100</u>																																											
Impôts dir. PP et PM et péréquation fin.	= Quotient de l'excédent du bilan (QEB)																																										
Information	<p>L'excédent du bilan est défini par rapport aux revenus fiscaux +/- les prestations de la péréquation financière. Seule une base saine de capitaux propres est à même de garantir un bon autofinancement. Le quotient de l'excédent du bilan n'est calculé que pour le compte général.</p>																																										

5.5 Calcul des indicateurs financiers des financements spéciaux et explications

Degré d'autofinancement (DA)																																											
Calcul	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th colspan="2" style="text-align: right;"><i>Groupe de matières</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Excédent de charges/de revenus du FS</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Amortissements du patrimoine administratif</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: right;">33</td> </tr> <tr> <td>Attributions aux FS MV (eau / eaux usées seul.)</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: right;">35</td> </tr> <tr> <td>Amortissements des subventions d'investissement</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: right;">366</td> </tr> <tr> <td>Prélèvements sur les FS MV (eau / eaux usées seul.)</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: right;">45</td> </tr> <tr> <td>Attributions au FS eau / eaux usées / déchets (art. 85a Oco)</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: right;">3898</td> </tr> <tr> <td>Prélèvements sur le FS eau / eaux usées / déchets (art. 85a Oco)</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: right;">4898</td> </tr> <tr> <td colspan="3">= Autofinancement</td> </tr> <tr> <td> Dépenses reportées au bilan</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: right;">690</td> </tr> <tr> <td>Recettes reportées au bilan</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: right;">590</td> </tr> <tr> <td colspan="3">= Investissements nets</td> </tr> <tr> <td colspan="3"> <u>Autofinancement x 100</u></td> </tr> <tr> <td>Investissements nets</td> <td colspan="2" style="text-align: right;">= Degré d'autofinancement (DA)</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Groupe de matières</i>		Excédent de charges/de revenus du FS			Amortissements du patrimoine administratif	+	33	Attributions aux FS MV (eau / eaux usées seul.)	+	35	Amortissements des subventions d'investissement	+	366	Prélèvements sur les FS MV (eau / eaux usées seul.)	-	45	Attributions au FS eau / eaux usées / déchets (art. 85a Oco)	+	3898	Prélèvements sur le FS eau / eaux usées / déchets (art. 85a Oco)	-	4898	= Autofinancement			 Dépenses reportées au bilan	+	690	Recettes reportées au bilan	-	590	= Investissements nets			 <u>Autofinancement x 100</u>			Investissements nets	= Degré d'autofinancement (DA)	
	<i>Groupe de matières</i>																																										
Excédent de charges/de revenus du FS																																											
Amortissements du patrimoine administratif	+	33																																									
Attributions aux FS MV (eau / eaux usées seul.)	+	35																																									
Amortissements des subventions d'investissement	+	366																																									
Prélèvements sur les FS MV (eau / eaux usées seul.)	-	45																																									
Attributions au FS eau / eaux usées / déchets (art. 85a Oco)	+	3898																																									
Prélèvements sur le FS eau / eaux usées / déchets (art. 85a Oco)	-	4898																																									
= Autofinancement																																											
 Dépenses reportées au bilan	+	690																																									
Recettes reportées au bilan	-	590																																									
= Investissements nets																																											
 <u>Autofinancement x 100</u>																																											
Investissements nets	= Degré d'autofinancement (DA)																																										
Information	<p>Le degré d'autofinancement indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100 pour cent, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est de moins de 100 pour cent, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en particulier dans les petites collectivités dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.</p>																																										

5 Indicateurs financiers

Taux de couverture des coûts (TCC)																												
Calcul	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Revenus du FS</td> <td style="width: 5%; text-align: center;">+</td> <td style="width: 35%;">7101.xx <i>Fonction</i></td> </tr> <tr> <td>Excédent de charges du FS</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td>9011.xx <i>Groupe de matières</i></td> </tr> <tr> <td colspan="3">= Revenus sans le résultat des comptes</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>Excédent de revenus du FS</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td>9010.xx</td> </tr> <tr> <td colspan="3">= Charges sans le résultat des comptes</td> </tr> <tr> <td colspan="3"> </td> </tr> <tr> <td colspan="2"><u>Revenus sans le résultat des comptes x 100</u></td> <td style="text-align: right;">= Taux de couverture des coûts (TCC)</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Charges sans le résultat des comptes</td> <td> </td> </tr> </table>	Revenus du FS	+	7101.xx <i>Fonction</i>	Excédent de charges du FS	-	9011.xx <i>Groupe de matières</i>	= Revenus sans le résultat des comptes						Excédent de revenus du FS	-	9010.xx	= Charges sans le résultat des comptes						<u>Revenus sans le résultat des comptes x 100</u>		= Taux de couverture des coûts (TCC)	Charges sans le résultat des comptes		
Revenus du FS	+	7101.xx <i>Fonction</i>																										
Excédent de charges du FS	-	9011.xx <i>Groupe de matières</i>																										
= Revenus sans le résultat des comptes																												
Excédent de revenus du FS	-	9010.xx																										
= Charges sans le résultat des comptes																												
<u>Revenus sans le résultat des comptes x 100</u>		= Taux de couverture des coûts (TCC)																										
Charges sans le résultat des comptes																												
Information	<p>Le taux de couverture des coûts indique le rapport entre les revenus et les charges, dès lors que les émoluments doivent couvrir les frais dans les domaines de l'alimentation en eau, du traitement des eaux usées, de la gestion des déchets, etc. Si le taux de couverture des coûts excède 100 pour cent, l'accomplissement de la tâche en question a généré un gain, et s'il est inférieur à 100 pour cent, il a entraîné une perte.</p>																											

Quotient du maintien de la valeur (QMV)																			
Calcul	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 35%; text-align: right;"><i>Groupe de matières</i></td> </tr> <tr> <td>Montant du maintien de la valeur</td> <td></td> <td style="text-align: right;">29301</td> </tr> <tr> <td>Valeurs de remplacement</td> <td></td> <td style="text-align: right;">Annexe aux comptes annuels</td> </tr> <tr> <td colspan="3"> </td> </tr> <tr> <td colspan="2"><u>Montant du maintien de la valeur x 100</u></td> <td style="text-align: right;">= Quotient du maintien de la valeur (QMV)</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Valeurs de remplacement</td> <td> </td> </tr> </table>			<i>Groupe de matières</i>	Montant du maintien de la valeur		29301	Valeurs de remplacement		Annexe aux comptes annuels				<u>Montant du maintien de la valeur x 100</u>		= Quotient du maintien de la valeur (QMV)	Valeurs de remplacement		
		<i>Groupe de matières</i>																	
Montant du maintien de la valeur		29301																	
Valeurs de remplacement		Annexe aux comptes annuels																	
<u>Montant du maintien de la valeur x 100</u>		= Quotient du maintien de la valeur (QMV)																	
Valeurs de remplacement																			
Information	<p>Le quotient du maintien de la valeur indique le rapport entre le maintien de la valeur et les valeurs de remplacement dans le cas de l'alimentation en eau et du traitement des eaux usées, domaines dans lesquels la législation permet la réduction ou l'arrêt des attributions dès que le montant du maintien de la valeur atteint ou dépasse 25 pour cent de la valeur de remplacement.</p>																		

5.6 Interprétation des indicateurs financiers

Les différences existant aux plans des structures, de l'exécution des tâches, des investissements et de la tenue de la comptabilité compliquent les comparaisons entre communes sur la base des indicateurs financiers.

Voici quelques exemples de difficultés rencontrées lors de l'interprétation des indicateurs financiers dans le cadre de comparaisons intercommunales:

- Le **patrimoine financier** n'est **pas évalué** de manière identique.
- La structure des tâches diffère selon que la commune est **rurale, urbaine, touristique ou autre** (conditions topographiques).
- Il existe des **disparités démographiques** entre les communes (pyramide des âges, revenu et fortune, etc.).
- **Les syndicats de communes et les organismes de droit privé** (comme les entreprises de droit privé actives dans les domaines que la commune a externalisés) accomplissent des tâches publiques très variées sur mandat des communes. Le financement des investissements n'est pas uniforme: parfois les emprunts induits par les constructions sont gérés par les syndicats ou par les SA, alors que d'autres fois les investissements sont financés directement par les communes concernées. Ces différentes approches ont des répercussions sur les indicateurs financiers.

5 Indicateurs financiers

- Des communes de taille démographique égale ou similaire peuvent adopter des limites d'inscription à l'actif très différentes. Il en résulte que des dépenses de même montant destinées à des investissements sont inscrites soit dans le compte de résultats si la limite est élevée, soit dans le compte des investissements dans le cas contraire. Il convient de prêter attention à ces limites lors de la comparaison intercommunale des indicateurs financiers.
- La **commune-siège** d'une école secondaire ou d'une autre institution régionale exigeant d'importants capitaux aura probablement des quotités de la charge des intérêts et de la charge financière plus élevées que les communes affiliées par contrat.

Malgré ces difficultés, les indicateurs financiers constituent une bonne base d'appréciation de la situation financière des communes, à condition que leur interprétation tienne compte des recommandations suivantes:

- Les indicateurs devraient être examinés non pas individuellement, mais **dans leur ensemble**, sur plusieurs années (comparaisons à moyen et à long terme), et appréciés à la lumière d'autres facteurs. La **pertinence** de l'analyse en dépend.
- Il est également important que l'analyse s'étende à **l'évolution des indicateurs** durant la période considérée. Suivant les circonstances, la situation financière d'une commune ayant une quotité d'autofinancement constante de 10 pour cent peut être meilleure que celle d'une commune dont la quotité d'autofinancement selon le plan financier passe de 15 à 10 pour cent.
- L'OACOT recommande de comparer les indicateurs financiers **sur plusieurs années** avec ceux de **communes similaires** ou avec la **moyenne cantonale**. Il convient par contre de faire preuve d'une extrême prudence dans les comparaisons à l'échelle nationale, car il n'est pas certain que les moyennes et les médianes soient calculées partout de manière uniforme. A cela s'ajoute qu'il existe de fortes divergences dans la répartition des tâches entre les cantons et leurs communes, tout comme en matière de fiscalité à l'échelle cantonale.

Les nouvelles dispositions relatives au MCH2 fourniront l'occasion de redéfinir les valeurs indicatives pour chacun des indicateurs financiers, mais seulement au terme de plusieurs exercices.

L'OACOT publie chaque année deux rapports dans lesquels il évalue la situation financière de collectivités publiques. L'un est consacré aux communes municipales et aux communes mixtes, et le second, aux paroisses. Ces rapports commentent divers indicateurs, en particulier financiers, et les illustrent sur des cartes géographiques. Ils peuvent être consultés à l'adresse www.be.ch/communes > Finances communales > Statistiques et rapports.